



Service de traductions de l’Institut de la Langue Savoyarde

Charte

Cette charte définit les conditions d'utilisation du service de traduction proposé par l’Institut de la Langue Savoyarde et précise notre mode de travail. Les tarifs et modalités de commande figurent en fin de document. Toute commande implique l’adhésion complète à la présente charte.

1 – Nos prestations

- Traduction et relecture de documents à finalité publique donnant visibilité à la langue savoyarde : signalétique, supports de communication, sites internet, expositions, catalogues.
 - Conseil auprès d’entreprises et institutions dans le cadre d’actions de valorisation du savoyard : choix de noms de produits, supports adaptés.
 - Propositions terminologiques dans des domaines spécialisés, y compris pour les néologismes liés aux nouvelles technologies ou aux champs encore peu couverts.
-



2 – Nos engagements

- Respect de la qualité stylistique et linguistique, adapté au contexte de publication.
 - Référence aux ouvrages normatifs et recommandations des organismes de fixation de la langue savoyarde.
 - Maîtrise des registres de langue et capacité à proposer des variantes dialectales.
 - Usage de la graphie littéraire (graphie normalisée savoyarde).
 - Confidentialité des documents jusqu'à publication officielle.
-

3 – Commande

- Demandes transmises par écrit, avec documents au format texte (Word, OpenOffice).
 - Précision obligatoire de l'usage prévu (panneau, affiche, site internet, etc.).
 - Délais : 500 mots max → 7 jours ouvrés. Plus de 2000 mots → délais convenus avec le demandeur.
 - Devis et délai proposés sous 5 jours ouvrés après réception du document définitif.
 - Début des travaux uniquement après retour du devis signé avec mention « bon pour accord ».
-



4 – Traductions techniques

- Analyse terminologique approfondie en collaboration avec linguistes et spécialistes.
 - Fixation et consignation des néologismes dans un glossaire de référence pour cohérence et diffusion.
 - Dialogue avec le demandeur pour clarifier contexte et précision des termes.
-

5 – Livraison

Respect des délais convenus, hors incidents techniques (serveurs, accès internet, services postaux).

6 – Suivi

Selecture des épreuves avant impression ou mise en ligne obligatoire pour garantir cohérence, absence de coquilles, respect de la typographie et des césures en langue savoyarde.

7 – Responsabilité

- En cas d'ajustement ou de remarque sur le style, seul l'Institut de la Langue Savoyarde est compétent pour remanier ou expliciter les choix de traduction.
 - La graphie littéraire savoyarde ne peut être remise en cause.
-

8 – Paiement

- Toute modification du texte source entraîne révision du devis et du délai.
- Facturation après livraison.



- Institut de la Langue Savoyarde non assujetti à la TVA
- Règlement sous 30 jours par chèque ou virement à l'ordre de :
Institut de la Langue Savoyarde – Mairie, 280 route Vieille 74420 Habère-Lullin